



## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LFP REUNIE EN VISIOCONFERENCE JEUDI 3 JUIN 2021 – 14H00

Président : **Vincent LABRUNE**                      Date : **Jeudi 3 juin 2021**  
Auteur : **Arnaud ROUGER**                              Référence : **LFP-AG-20210603**

### Membres et clubs représentés après vérification des pouvoirs

#### **Clubs professionnels de Ligue 1 Uber Eats**

ANGERS (Saïd CHABANE), BORDEAUX (Frédéric LONGUEPEE), BREST (Pascal ROBERT, mandat), DIJON (Olivier DELCOURT, Emmanuel DESPLATS), LENS (Joseph OUGHOURLIAN), LILLE (Didier ROUDET, mandat), LORIENT (Loïc FERY, Stéphane GRAVEREAUX), LYON (Jean-Michel AULAS, Vincent PONSOT), MARSEILLE (Jacques-Henri EYRAUD), METZ (Jean-Luc MULLER, Hélène SCHRUB), MONACO (Oleg PETROV, mandat), MONTPELLIER (Laurent NICOLLIN), NANTES (Waldemar KITA, Loïc MORIN), NICE (Jean Pierre RIVIERE), NIMES (Rani ASSAF), PARIS (Nasser AL-KHELAIIFI, Victoriano MELERO), REIMS (Jean-Pierre CAILLOT, Didier PERRIN), RENNES (Olivier CLOAREC, mandat), SAINT-ETIENNE (Bernard CAÏAZZO, Jean-François SOUCASSE), STRASBOURG (Marc KELLER, Alain PLET),

#### **Clubs professionnels de Ligue 2 BKT**

AJ AJACCIO (Christian LECA), AMIENS (Bernard JOANNIN), AUXERRE (Francis GRAILLE, Baptiste MALHERBE), CAEN (Pierre Antoine CAPTON, Arnaud TANGUY), CHAMBLY (Thierry BERTRAND, mandat), CHATEAUROUX (Michel DENISOT), CLERMONT (Ahmet SHAEFER, Jérôme CHAMPAGNE, Yannick FLAVIEN), DUNKERQUE (Jean-Pierre SCOUARNEC, Edwin PINDI), GUINGAMP (Laurent DEFAINS, mandat), GRENOBLE (Stéphane ROSNOBLET), LE HAVRE (Vincent VOLPE, Pierre WANTIEZ), NANCY (Gauthier GANAYE), NIORT (Eytan HANOUNA, Mikaël HANOUNA), PARIS FC (Pierre FERRACCI, Fabrice HERRAULT), PAU (Bernard LAPORTE – FRAY, Joël LOPEZ), RODEZ (Pierre-Olivier MURAT), SOCHAUX (Emmanuel DESPLATS, mandat), TOULOUSE (Damien COMOLLI, Olivier JAUBERT), TROYES (Aymeric MAGNE, mandat), VALENCIENNES (Eddy ZDZIECH).

#### **Clubs de National – Statut Pro**

US QUEVILLY ROUEN (Benoît DELON, Philippe BLOT, Arnaud SAINT-ANDRE), RED STAR (Patrice HADDAD, Luc PONTIGGIA), LE MANS (Thierry GOMEZ), ORLEANS (Philippe BOUTRON)

**SAFE** : José DIAS - **SNAAF** : Alain BELSOEUR - **UNECATEF** : Pierre REPELLINI - **UNFP** : Philippe PIAT - **FFF** : Karl OLIVE - **AMCFP** : Eric ROLLAND

**Membres du Conseil d'Administration** : Raymond DOMENECH, Sylvain KASTENDEUCH, Gervais MARTEL, François MORINIERE

M. Noël LE GRAËT

MM. Vincent LABRUNE, Arnaud ROUGER, Sébastien CAZALI

M. Francis CHARTIER (Commissaire aux Comptes), ainsi que les représentants des clubs, des organisations représentées au CA de la LFP et les salariés de la LFP.

#### **Assistent en partie**

Maxime SAADA, Bruno RODRIGUES, Groupe Canal+

## 1 Ouverture de séance

---

Vincent LABRUNE ouvre la séance en donnant la parole à Noël LE GRAËT pour un mot d'introduction.

Noël LE GRAËT intervient pour faire part de sa satisfaction de voir le football professionnel retrouver l'unité. Les réunions organisées ces dernières semaines sur un sujet complexe ont montré que les clubs professionnels et les familles pouvaient trouver une voie commune pour engager des réformes importantes qu'il convient désormais d'acter lors de la présente Assemblée.

Vincent LABRUNE prend la parole pour rappeler les deux principaux points de l'Ordre du jour qui sont le format des compétitions qui nous intéresse tous pour le futur et pour le court terme et en fin de réunion une intervention du Groupe Canal+, représenté par Maxime SAADA, qui a souhaité faire un point précis de la situation à date sur le sujet majeur des droits TV.

## 2 Adoption des précédents procès-verbaux

---

L'Assemblée Générale,

Approuvent à l'unanimité les procès-verbaux des précédentes réunions :

- Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2020
- Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2020
- Assemblée Générale Ordinaire du 2 mars 2021

## 3 Format des compétitions

---

Arnaud ROUGER présente la synthèse des réunions des Collèges de Ligue 1 et de Ligue 2 et la proposition de résolution que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale pour traiter de la question du format des compétitions inscrite à l'Ordre du jour.

Une seule résolution est soumise aux voix, sur le changement de format de la Ligue 1 selon les modalités débattues préalablement en Collèges de Ligue 1 et de Ligue 2, ainsi qu'en Conseil d'Administration à savoir :

- **18 clubs en Ligue 1 à compter de la saison 2023/2024.** Le changement de format est opéré par 4 descentes de Ligue 1 et 2 montées de Ligue 2 à l'issue de la saison 2022/2023.
- **Maintien de 20 clubs en Ligue 2 en 2023/2024.** Pour ce faire 4 descentes de Ligue 2 et 2 montées du National seront effectuées au terme de la saison 2022/2023. La Ligue 2 doit poursuivre sa réflexion pour un éventuel passage à 18 clubs ;
- **A l'issue de cette phase de transition, soit en fin de saison 2023/2024** les modalités de montées et descentes entre les divisions reviendront à :

- 2 descentes + 1 barrage et 2 montées + 1 barrage entre la Ligue 1 et la Ligue 2 ;
  - 2 descentes + 1 barrage et 2 montées + 1 barrage entre la Ligue 2 et le National (sauf si changement de format de la Ligue 2 pour le futur)
- **Repêchages éventuels** : Le Conseil d'Administration devra étudier les modalités de suppression des repêchages en Ligue 1 jusqu'au passage à 18 et ce afin d'éventuellement anticiper celui-ci et éviter la phase de transition.

En complément, Arnaud ROUGER précise que cette réforme du format des compétitions est la première étape d'une réforme plus globale pour valoriser la Ligue 1 et la Ligue 2 en prévision du prochain cycle de commercialisation des droits TV post 2024. Les réformes pourront *a minima* porter sur :

- La réalisation des matchs (production, implication des diffuseurs et des acteurs du jeu, obtenir l'autorisation de diffusion du son des arbitres...);
- La finalisation des travaux sur la filiale commerciale de la LFP ;
- En lien avec la FFF, le maintien du statut professionnel en National pour une durée supérieure à 2 saisons (durée limitée ou non sur avis de la DNCG) accompagné d'une aide spécifique de solidarité au-delà de l'aide à la relégation de 2 saisons ;
- L'arbitrage en lien avec la FFF pour une plus grande valorisation du jeu ;
- Un dialogue social plus fort (contrat de 5 ans, squad size limit, nombre de prêts, ratios...) pour mieux protéger les clubs formateurs et les carrières des joueurs.
- Etc ...

Les travaux devront débiter dès la saison prochaine pour une mise en place avec les nouveaux formats de compétitions.

L'Assemblée Générale,

Après un appel nominatif de chacun de ses membres pour prendre en compte leurs voix,

Adopte la réforme présentée à 97,28% des voix « Pour » et une voix « Contre ».

Vincent LABRUNE conclut cette présentation en remerciant les différentes parties prenantes de ces travaux qui ont permis de dégager une proposition faisant consensus sur un sujet extrêmement sensible. Il complète en informant les membres de l'Assemblée Générale que les pistes de réformes présentées seront développées la saison prochaine dans le cadre d'une organisation qui sera présentée lors de la prochaine réunion.

## **4 Mandat du Commissaire aux Comptes**

---

### **4.1 Remplacement de PWC Audit par PWC Entrepreneurs**

Sébastien CAZALI expose aux membres de l'Assemblée Générale que suite à une modification de la stratégie générale du cabinet PwC Audit, la branche Association / Fondation / Economie sociale et solidaire est transférée dans la filiale « PwC Entrepreneurs » à compter du 1er juillet 2021. Dès lors, M. Francis CHARTIER, Commissaire Aux Comptes de la LFP, est transféré à PwC Entrepreneurs avec toute son activité, et reste le Commissaire aux Comptes signataire des comptes de la LFP.

L'Assemblée Générale,

Adopte à l'unanimité la résolution suivante :

« La société PricewaterhouseCoopers Audit domiciliée au 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine a notifié à la LFP la démission de ses fonctions de Commissaire Aux Comptes titulaire le 28/05/2021 et Monsieur Patrice MOROT domicilié au 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine a également notifié la démission de ses fonctions de Commissaire Aux Comptes suppléant le 28/05/2021.

En conséquence, la LFP désigne la société PwC Entrepreneurs Commissariat aux Comptes comme Commissaire Aux Comptes titulaire en remplacement de PricewaterhouseCoopers Audit, et Monsieur Didier ARIAS comme Commissaire Aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Patrice MOROT, pour la durée du mandat restant à courir des prédécesseurs, à savoir jusqu'au 30/06/2024. »

Pierre FERRACCI intervient en marge de cette question pour s'interroger sur les modalités d'enregistrement comptable du PGE souscrit par la LFP et des remboursements qui en découleront. Il souhaite notamment que les conséquences du rescrit de la Direction de la Législation Fiscale obtenu par la LFP soient bien évaluées avant que le Conseil d'Administration ne se prononce.

Arnaud ROUGER précise que ce dossier a été présenté au Conseil d'Administration dans la matinée et qu'aucune décision n'a été encore prise. Une note sur le sujet doit être adressée aux clubs en début de semaine prochaine et un séminaire d'information sera organisé le vendredi 11 juin avec l'ensemble des clubs pour bien apprécier les enjeux.

Jean-Pierre CAILLOT confirme que cette question a été longuement évoquée au Conseil d'Administration et que la DNCG sera également associée à ces travaux au regard de la problématique liée aux fonds propres.

Revenant au point inscrit à l'Ordre du jour,

## **5 Droits TV**

---

Vincent LABRUNE fait un point de la situation en faisant part de sa volonté de trouver un accord rapide sur les droits audiovisuels 2021/2024. Néanmoins, il rappelle que la LFP reste tributaire d'un calendrier qu'elle ne maîtrise pas puisqu'elle reste dans l'attente de la décision de l'Autorité de la Concurrence dans le cadre du contentieux initié par le Groupe Canal +.

Vincent LABRUNE poursuit en indiquant que l'objectif est de trouver un accord basé sur une proposition financièrement acceptable pour les clubs déjà en grande difficulté.

Afin que l'Assemblée Générale puissent disposer d'éléments précis et détaillés, Vincent LABRUNE informe les membres qu'il a répondu positivement à la demande de Maxime SAADA pour intervenir ce jour.

Maxime SAADA rejoint la séance et présente de façon détaillée la situation du Groupe Canal+ en trois axes principaux :

1. Tourner la page du passé récent
2. Comprendre le présent
3. Construire ensemble le futur

Maxime SAADA intervient pendant près d'une heure avant de répondre aux questions posées par les membres de l'Assemblée Générale.

Au cours de son intervention, qu'il n'est pas possible de synthétiser dans le présent Procès-verbal compte tenu de la confidentialité des éléments présentés, Maxime SAADA réaffirme sa volonté de trouver un accord avec la LFP tout en précisant que le montant proposé sera dépendant du partenaire qui pourrait s'associer à Canal+ pour la diffusion de la Ligue 1 et de la Ligue 2. A ce titre, si beIN Sports reste bien entendu le partenaire privilégié qui permettrait surtout de maximiser l'offre qui sera formulée, Canal+ ne s'interdit aucune autre hypothèse de travail pour finaliser sa proposition. Concernant le timing de celle-ci, Maxime SAADA précise qu'il attend la décision de l'Autorité de la Concurrence pour revenir vers le Président de la LFP.

Vincent LABRUNE remercie Maxime SAADA pour son intervention et lui réaffirme l'impérieuse nécessité de formuler son offre au plus vite afin de donner de la visibilité aux clubs déjà en grande difficulté au regard de la saison 2020/2021 marquée par une crise sanitaire et économique sans précédent. Il lui rappelle qu'à ce titre, la dernière proposition orale formulée n'est pas suffisante.

Vincent LABRUNE conclut alors son propos en indiquant solennellement à Maxime SAADA que s'il comprend parfaitement bien les arguments présentés par Canal+, il n'en demeure pas moins que la proposition qu'il fera se devra d'être à la hauteur des enjeux à venir pour le football professionnel afin d'éviter une dégradation de la performance des clubs et du spectacle proposé.

Noël LE GRAËT remercie Maxime SAADA pour la qualité de sa présentation mais attire son attention sur le lien fort qui unit le football français au Groupe Canal+ même si cette longue union a été marquée par des moments difficiles. Dans ces conditions, il souligne que si le football a besoin de Canal+, Canal+ ne peut pas non plus se passer du football. Dès lors, rejoignant ainsi les propos du Président de la LFP, il considère que l'offre que Maxime SAADA s'est engagée à formuler doit être suffisamment élevée pour répondre aux difficultés rencontrées par les clubs déjà fortement impactés par la crise que traverse le football français.

Après une série de questions/réponses entre les membres de l'Assemblée Générale et Maxime SAADA,

***La séance est levée à 17h15.***



**Le Président  
Vincent LABRUNE**